



Contrat d'engagement solidaire 2025

Essentiel'hop. Huiles essentielles et hydrolats

AMAP'tite Montagne
amaptitemontagne@gmail.com

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Mail :

Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : Clémentine Pélier et Paul Petiot.

Producteur-riche de : Huiles essentielles et hydrolats

N° d'immatriculation SIRET : 88282700029

Adresse : 8 Place de la Fontaine - Champsigna

Code postal : 39130 **Ville :** Soucia

Mail : essentielhop@mailo.com **Tel :** 06 59 80 92 22

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part.

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir Essentiel'hop
- Fournir au-à la consommateur-riche des huiles essentielles, hydrolats et hydrolades, certifié-es AB, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 01/01/2025 au 31/12/2025

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : **16 avril, 18 juin, 17 septembre, 17 décembre**

Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à passer au moins 1 commande par période contractuelle.

Article 5 : Contenu et prix du panier

5.1 Contenu et prix du panier

Voir bon de commande en annexe

Il n'y a pas de minimum requis pour passer commande.

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche paiera par virement, les coordonnées bancaires sont jointes à ce contrat.

5.3 Annexes

Si besoin, l'annexe de chaque période AMAPienne sera transmise par la personne référente au minimum 2 semaines avant la livraison pour **un retour du-de la consommateur-trice à la personne référente au plus tard une semaine avant la livraison.**

Article 6 : Les absences

Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-ric(e)
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-ric(e)
Clémentine Pélier et Paul Petiot



RIB Essentiel'Hop

32421614937 - MLLE CLEMENTINE PELIER

IBAN

FR76 1080 7000 8432 4216 1493 742



BIC

CCBPPFRPPDJN



Code banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB
10807	00084	32421614937	42

BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Agence : BPBFC CLAIRVAUX